



## INFO. NAO 2018

### Négociations Annuelles Obligatoires PSA RETAIL FRANCE SAS

Rappel : le législateur n'oblige pas les Entreprises à conclure cet accord, elles se doivent néanmoins d'engager chaque année ces négociations avec les Organisations Syndicales représentatives...

Après un départ laborieux et une première «*proposition aberrante*» de la direction en contradiction avec les résultats économiques annoncés et dans un marché croissant,

la CFE-CGC s'est imposée et a obtenu de l'AG, **également** pour les maitrises et cadre 1A, 1B et 1C tout aussi méritants au quotidien.

=> Ainsi le détail des mesures est le suivant:

- Pour les maitrises et les cadres 1A, 1B, 1C une Augmentation Générale de **0,8%** montant mini de 20€ et une enveloppe d'Augmentation Individuelle **de 0,8%** montant minimum de 25€ (*Attributions entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2018*).
- une Augmentation Générale de **+ 1%** avec un talon de **20€** pour les **Ouvriers et Employés** et une enveloppe de **0,6%** de la masse salariale en Augmentation Individuelle avec un minimum de **25€** (*Attributions entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2018*).
- la Rémunération Variable Collective **700,00€** soit **175,00€** maxi par trimestre et sans clause d'absentéisme. **A noter que seule la CFE-CGC s'est exprimée en faveur et a obtenu la conservation de cette prime que 87% des salariés éligibles ont perçu pour un montant moyen trimestriel de 111€...**
- la contribution employeur à la mutuelle qui passe de 26,10€ à **27,20€** au 1<sup>er</sup> juin.
- la part variable liée aux médailles du travail qui passe à **10,00€** / année d'ancienneté.
- Montant des Œuvres Sociales des futurs CSE : **1%** => après scrutins 2018 - 2019.

**La CFE-CGC est signataire de la NAO 2018 bien déterminée à défendre le pouvoir d'achat de tous les salariés du RETAIL**

**=> Défendez vos droits, REJOIGNEZ la CFE-CGC !**

Vos représentants

Frank TOUPET : 06 12 91 58 31 & François MICHALSKI : 06 25 39 68 00